



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **34-13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
Du 18 septembre 2013**

Le dix-huit septembre deux mille treize, à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la Présidence de Christian COIGNÉ, Président du SIRD.

Date de convocation : 05 septembre 2013

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 11 Votants : 12

Présents : Michel BAFFERT, Valérie BELLE, Yannick BOULARD, Christian COIGNÉ, Claudine DIDIER, Jacques GAUTHIER(2, pv de M REPELLIN), François GILABERT, Véronique GONNET, Marilyn MASTROMAURO, Patrick MOLINARO, Jacqueline TESSAIRE.

Absents excusés : Aldo CARBONARI, Jeanine CARRIER, Sylvain CIALDELLA, Gisèle FRIER, Guy JULLIEN, Marcel REPELLIN, Denis ROUX.

Secrétaire de séance : Véronique GONNET

Président de séance : Christian COIGNÉ

Rappel du quorum : 10

OBJET : PROGRAMMATION TRAVAUX SUR EQUIPEMENTS SPORTIFS-DEMANDE DE SUBVENTION 2014 AU CONSEIL GENERAL DE L'ISERE

Dotation Départementale 2014-Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère

Rapporteur : Christian COIGNÉ

Le Vice-président expose :

Il est rappelé que le SIRD détient la compétence des établissements sportifs des établissements scolaires du second degré.

Que les établissements du second degré, collèges, relèvent de la compétence du Conseil général.

Dans le cadre de la dotation départementale et dans la logique de développement durable adoptée par le Conseil Général, le SIRD souhaite faire inscrire les investissements suivants sur une partie de son parc d'établissements sportifs utilisés par les collégiens :

- **Opération n° 1 : Gymnase Yves Brouzet à Seyssins (collège Marc Sangnier de Seyssins)**

✓ Suite à l'extension du centre sportif Yves Brouzet à Seyssins en 2009, des travaux de rénovation du bâtiment construit en 1981 ont été programmés en 2011, 2012 et 2013 et sont à poursuivre dans le cadre de la préparation budgétaire 2014.

Ainsi, afin d'achever le remplacement de toutes les portes et menuiseries extérieures, il convient de changer la porte de la chaufferie.

Le montant de ces travaux est estimé à 3 000.00 € HT.

- **Opération n°2 : Gymnase Jules Vallès à Fontaine (collège Jules Vallès)**

✓ Le gymnase Jules Vallès a été construit en 1978, une extension a été réalisée en 2000.

Aujourd'hui de nombreux problèmes apparaissent, notamment des fuites régulières en toiture des vestiaires et une condensation importante dans les vestiaires entraînant une dégradation des murs.

La ville de Fontaine a fait réaliser, d'une part, le Diagnostic de Performance Energétique et d'autre part le Diagnostic Accessibilité aux personnes handicapées du bâtiment. Le premier montre un classement D pour la consommation d'énergie et D également pour l'émission des gaz à effet de serre. Le second met en avant la difficulté de mise en accessibilité compte tenu de la conception actuelle du bâtiment. Il semble donc opportun de faire réaliser une étude complète par un maître d'œuvre (étude architecturale, thermique, de structure...) afin de planifier pour les années à venir les travaux nécessaires à la réhabilitation du bâti (mise en accessibilité du bâtiment et pour réduire la consommation d'énergie).

Cette étude est estimée à 50 000 € HT.

✓ D'autre part, l'installation concernant la pratique du badminton n'est plus conforme, il convient de la faire modifier.

Ces travaux sont estimés à 9 000.00 € HT

Le conseil syndical, après en avoir délibéré :

↳AUTORISE le Président à solliciter une subvention à hauteur maximale de 50% du montant HT des travaux auprès du Conseil Général de l'Isère dans le cadre de la dotation départementale pour :

- Opération n°1 : travaux de rénovation (changement de la porte de la chaufferie) au centre sportif Yves Brouzet à Seyssins pour un montant de 3 000 € HT
- Opération n°2 : étude technique de maîtrise d'œuvre pour le gymnase Jules Vallès et mise en conformité de l'installation de badminton, pour un montant total de 59 000 € HT

↳AUTORISE le président à signer tout document relatif à ces dossiers.

↳S'ENGAGE à inscrire au budget 2014 la part restant à la charge du Syndicat Intercommunal

CONCLUSIONS ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 19 septembre 2013

Le Président,

Christian COIGNÉ

